

# A SAVOIR

## UN CAMBRIOLAGE EST PEUT-ÊTRE EN COURS ?

- Appelez le 17 et n'intervenez pas.
- Essayez de mémoriser les éléments qui permettront d'identifier les cambrioleurs (nombre, signalement, signes caractéristiques, véhicules).
- Communiquez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Un cambriolage est parfois l'occasion d'un home-jacking (vol d'un véhicule après avoir dérobé les clés dans le logement).



## VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE ?

- Préservez les traces et indices utiles aux enquêteurs.
- Ne rajoutez aucun élément (mégot, gobelet, empreinte digitale, empreinte de pas,...).
- Ne manipulez aucun objet qui aurait pu être abandonné ou touché par les cambrioleurs.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie, en vous munissant de préférence d'une pièce d'identité.
- Communiquez aux enquêteurs les références et/ou photographies des objets volés
- Faites opposition auprès de votre banque pour les cartes de crédit et chèquiers volés (numéros utiles / cartes bancaires : 0 892 705 705 - chèquiers : 0 892 68 32 08)

## BESOIN DE CONSEILS DE PREVENTION ?

Vous pouvez contacter le référent sûreté de la police (à la Direction départementale de la Sécurité Publique : 03.80.44.56.40) ou de la gendarmerie (au Groupement de Gendarmerie départementale de la Côte-d'Or : 06 77 17 88 42)



## PROFITEZ DES OPERATIONS "TRANQUILLITE VACANCES"

Durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles surveilleront votre domicile pendant votre absence.

# NUMEROS UTILES

## ALERTE CAMBRIOLAGE

Appelez le

**17**

## CONSEILS PRÉVENTION AUPRÈS DES RÉFÉRENTS SURETÉ

de la Direction départementale de la Sécurité Publique

**03 80 44 56 40**

et du groupement de gendarmerie départementale de la Côte d'Or

**06 77 17 88 42**

## CARTES DE CRÉDITS OU CHÉQUIERS VOLÉS (pour faire opposition)

Cartes bancaires

**0 892 705 705**

Chéquiers

**0 892 68 32 08**



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

[www.bourgogne.gouv.fr/prefecture-de-cote-d-or/securite/securite-interieure](http://www.bourgogne.gouv.fr/prefecture-de-cote-d-or/securite/securite-interieure)

# GUIDE DE PREVENTION CAMBRIOLAGES 5 MINUTES SUFFISENT !



ADOPTER LES CONSEILS  
**4 PLUS**  
++++

JPM & Associés • www.jpm-vs-ociés.com • 03/2012

Crédito photographique : ministère de l'Intérieur - DICOPI / Serge Quimifin, Jean-Luc Ziegler, Fotolia



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR